

Les Vacances d'Anita

✧ CREER ENSEMBLE LES VOYAGES QUI VOUS RESSEMBLENT ✧

DEVIS GIR

LES BALEARES : Majorque en 2022

Séjour à l'hôtel Top Club Cala d'Or 3*^{NL}

Au départ de l'aéroport de CHERBOURG-MAUPERTUS

Du 12 au 19 septembre 2022

En formule Tout Compris (8 jours / 7 nuits)



Au cœur de la charmante station animée de Cala d'Or, notre Top Club, le Gavimar Ariel Chico Club & Resort, est à 200 mètres de la plage et à côté de nombreux commerces, bars et restaurants. Son atmosphère de détente et ses nombreuses possibilités de loisirs en font un lieu de séjour idéal.



POINTS FORTS

Formule Tout Compris et
équipe d'animation francophone

Situation excellente dans le centre de
la station balnéaire de Cala d'Or

Proche de la plage

Nombreux espaces pour privilégier
le calme ou l'animation

Les Vacances d'Anita

✧ CREER ENSEMBLE LES VOYAGES QUI VOUS RESSEMBLENT ✧

LES CHAMBRES

Ses 210 chambres et appartements sont répartis dans 4 unités. Accueillants et bien équipés, ils disposent tous d'un balcon ou d'une terrasse, salle de bains avec baignoire, chauffage / climatisation et télévision satellite. Téléphone et coffre-fort (payants). Kitchenette avec réfrigérateur pour les appartements.

Les chambres peuvent accueillir 2 adultes et 1 enfant/ou bébé ou 3 adultes. Les appartements accueillent 2 adultes et 2 enfants +1 bébé au maximum : 1 chambre séparée pour les 2 adultes et 1 sofa pour 2 enfants dans le salon.



RESTAURATION

1 restaurant principal sous forme de buffet avec espace show-cooking proposant des buffets thématiques selon le programme de la semaine.

1 bar extérieur, près de la piscine, avec une carte de rafraîchissements et de snacks.

1 bar salon.



FORMULE TOUT COMPRIS INCLUSE (valable de 10h à 23h)

- Petit déjeuner, déjeuner et dîner au restaurant principal
- Snacks (entre 10h00 et 23h00) et gâteaux l'après-midi, selon la carte et les horaires de la formule tout compris
- Une sélection de boissons locales avec et sans alcool : eau, café, thé, infusions, sodas, cocktails, bières, vin selon la carte et les horaires de la formule tout compris.
- Diners thématiques selon le programme de la semaine.

Formule valable jusqu'au du départ.

SPORTS & LOISIRS

D'avril à octobre, une équipe internationale et francophone proposera un programme d'activités et d'animation en journée comme en soirée.

Activités ludiques et sportives en journée, jeux de société, cours de danse, olympiades, journées défi, tournois sportifs, jeux piscine, aérobic, aquagym, jogging...

En soirée, des animations pour s'amuser en famille, des soirées défi pour se rencontrer et échanger, des soirées folkloriques, des soirées à thème ou de la musique live.



Les Vacances d'Anita

✧ CREER ENSEMBLE LES VOYAGES QUI VOUS RESSEMBLENT ✧



4 piscines et un bassin pour enfants, solarium avec transats et parasols mis à disposition gratuitement, volleyball, salle de fitness, tennis de table, fléchettes. Mini-club (4-12 ans) ouvert en juillet et août. Quelques animations en journée et musique-live plusieurs soirs par semaine.

Avec Participation : Prestations au centre de bien-être, billards et mini-golf.



Services extérieurs à l'hôtel : supérettes, boutiques, distributeurs de billets, location de bicyclettes dans le village de Cala d'Or. Activités nautiques, golf 18 trous à Vall d'Or, tennis. Transats et parasols payants à la plage.

SERVICES

Blanchisserie, point internet et connexion Wifi (payants).

TOP INFOS

- . Transports publics payants, à proximité de l'hôtel.
- . Hôtel et certaines chambres adaptés aux personnes à mobilité réduite (selon disponibilités).
- . Prêt de serviettes à la piscine contre caution.
- . Taxe de séjour à régler sur place : 3 € (+ taxes 10% TVA) / jour / personne
- . Hôtel  normes Top Of Travel

ATOUTS TOP

- . Représentant Top à l'hôtel plusieurs fois par semaine et joignable tous les jours.
- . Petit centre de bien être : sauna, bain turc, salle de relaxation (payants).
- . Situé à 200 mètres de la plage.
- . Une équipe d'animation 6 jours sur 7



Les Vacances d'Anita

CREER ENSEMBLE LES VOYAGES QUI VOUS RESSEMBLENT

DEVIS GIR

LES BALEARES : Majorque en 2022

Séjour à l'hôtel Top Club Cala d'Or 3*^{NL}

Au départ de l'aéroport de CHERBOURG-MAUPERTUS

Du 12 au 19 septembre 2022

En formule Tout Compris (8 jours / 7 nuits)

TARIF ADULTE : 799 € / PERSONNE

Ce prix comprend :

- L'assistance Les Vacances d'Anita au départ, à l'aéroport de Cherbourg-Maupertus
- Le transport aérien en vol spécial CHERBOURG/ MAJORQUE Aller/Retour,
- Les taxes aéroport et redevances passager : 50 EUR (à ce jour, modifiables sans préavis),
- Les transferts en autocar aéroport/hôtel/aéroport à destination, avec assistance francophone,
- Le logement en chambre double en formule Tout Compris, base 7 nuits sur place à l'hôtel Top Club Cala d'Or 3*^{NL},
- Les services d'un représentant local
- Un carnet de voyage par logement

Ce prix ne comprend pas :

- Tout ce qui n'est pas mentionné dans « ce prix comprend ».
- La taxe de séjour à régler sur place en espèces : 3 € (+ taxes 10% TVA) / nuit / personne (modifiable sans préavis),
- Le supplément chambre individuelle : + 210€ / personne (en nombre très limité)
- Supplément appartement : + 51 € / adulte et + 26 € / enfant
- Tarif pour les enfants de 02 à 06 ans inclus partageant la chambre avec 2 adultes payants : 489 €
- Tarif pour les enfants de 07 à 11 ans inclus partageant la chambre avec 2 adultes payants : 609 €
- Forfait bébé de moins de 02 ans : 100 € / bébé (Attention : bébé voyage sur les genoux des parents et pas de franchise bagage)
- Les éventuelles hausses de taxes, de change et de carburant (jusqu'à 20 jours avant le départ)
- Les excursions (voir la sélection ci-après afin d'établir un choix),
- Les dépenses personnelles et pourboires.
- L'assurance Multirisques assistance, rapatriement, annulation, bagages, seule (Cediv/Groupes option 17) : + 39 € / personne (tarif groupe valable pour un minimum de 10 personnes souscrivant l'assurance). Voir résumé des garanties en fin de devis.
- L'assurance Multirisques (Cediv/Groupes option 17) + l'option « Protection sanitaire » : + 59 € / personne (tarif groupe valable pour un minimum de 10 personnes souscrivant l'assurance). Voir résumé des garanties en fin de devis.

Important : devis établi le 8 septembre 2021, ne signifiant ni vente ferme, ni prise d'option. Sous réserve de confirmation des deux parties et des différents prestataires de services et selon disponibilité, les tarifs sont à confirmer lors de la réservation ferme. Les prix mentionnés ci-dessus sont établis sur des tarifs aériens basés sur un cours du baril à un prix de 620 USD/Tonne et un cours du dollar à un prix de 1€ = 1.23 \$. Ces tarifs pourront être revus à la hausse au-delà de ce cours. Conditions de ventes disponibles auprès du service groupes.

Infos voyage : Les horaires des vols spéciaux peuvent s'effectuer de jour comme de nuit. L'agence et le Tour Opérateur n'ayant pas la maîtrise du choix des horaires, il convient donc de considérer que les premiers et derniers jours du voyage peuvent être consacrés au transport. L'agence et l'organisateur ne sauraient donc être tenus pour responsables en cas de départ tardif le premier jour et de retour matinal le dernier jour. Horaires de vols et nom de la compagnie sont sujets à modification. Départ vols spéciaux garantis sous réserve d'un minimum de 50 passagers. Si le minimum de participants n'est pas atteint et si le Tour Opérateur le décide, possibilité de pré/post acheminement en autocar vers un autre aéroport. En cas de refus du client, l'agence appliquera les frais prévus par le barème d'annulation. Les rafraîchissements et la restauration à bord des vols spéciaux peuvent être payants.

Formalités : pour les ressortissants français, carte nationale d'identité (prolongation de 5 ans non valide) ou passeport en cours de validité. Dès l'inscription nous fournir la photocopie soit des passeports ou des cartes d'identité en cours de validité avec lesquels vous voyagerez.

Devis et illustrations non contractuels et sous réserve de disponibilité. Sauf erreurs typographiques.

19bis, boulevard Schuman - BP 60642 - 50106 Cherbourg Cedex / www.vacances-anita-cherbourg.fr
Tél. 02 33 87 57 00 - Fax. 02 33 87 57 01 - E.mail. lesvacancesdanita@orange.fr



Notre engagement professionnel : avec la Garantie des fonds déposés, vous avez l'assurance que les fonds versés pour une réservation sont protégés.



Entreprise individuelle - SIRET 501 251 094 00014 - RCS Cherbourg - IM050100015 - Garantie financière : APST - Responsabilité civile professionnelle : Gan Assurances

Les Vacances d'Anita

CREER ENSEMBLE LES VOYAGES QUI VOUS RESSEMBLENT

DEVIS GIR

LES BALEARES : Majorque en 2022

Séjour à l'hôtel Top Club Cala d'Or 3*^{NL}

Au départ de l'aéroport de CHERBOURG-MAUPERTUS

Du 12 au 19 septembre 2022

En formule Tout Compris (8 jours / 7 nuits)

EXCURSIONS PROPOSEES AU DEPART DE L'HÔTEL

(Liste non exhaustive. A réserver et payer sur place.)



TOUR DE L'ÎLE : Palma - Sóller - Baie de Sa Calobra - Monastère de Lluc - 1 journée.

Découvrez une grande partie des paysages que Majorque a à vous offrir pendant votre voyage en bus, train et bateau. Vous commencerez votre voyage en sentant le crissement de la friction des métaux, le craquellement du bois des wagons, le balancement des vieux supports, tandis que le train penche dangereusement d'un côté. Le **trajet dans ce vieux train** semble être une aventure à couper le souffle. Mais ne vous inquiétez pas, depuis plus de 100 ans ce chemin de fer à voie étroite fait son trajet Palma - Sóller tous les jours correctement. Lors de votre voyage, vous découvrirez des vues fantastiques sur des falaises bordées de pins, les collines de la Sierra de Tramuntana jusqu'au romantique canyon "Torrent de Pareis" de la baie de la Calobra. Pendant les **45 minutes en bateau**, vous aurez la chance d'admirer les impressionnant reliefs côtiers escarpés de la partie nord de l'île, notamment le Puig Major d'une hauteur de 1 445m, étant le pic le plus élevé et le plus majestueux de Majorque. Le long de la sinuose route de montagne, vous apprendrez à connaître la Majorque profonde et unique. Un autre point culminant de l'excursion sera la **visite du monastère de Lluc**, où vous pourrez découvrir sa Vierge noire.

LA MAJORQUE PROFONDE : Sineu - Péninsule de Formentor + tour en bateau - 1 journée.

Découvrez la gamme des couleurs de l'île dans l'un des **plus grands marchés de Majorque** en contraste avec l'impressionnante péninsule de Formentor. Le charme rural de Majorque vous attend au centre de cette extraordinaire île où le temps semble s'être arrêté. Vous observerez des villages agricoles endormis, des amandiers en pleine nature entourés de murs de pierres naturels majorquines, des moulins restaurés affectueusement, les sols fertiles, les prairies cultivées, tout cela loin du tourisme de masse. Les fruits et les légumes sont fraîchement récoltés et mis en vente au **marché hebdomadaire de Sineu** ; et plus encore, comme des changements de propriétaire d'animaux qui se font sur place, scellé uniquement par une poignée de main. Ensuite, vous découvrirez la **côte nord**, depuis le port de Pollença, vous glisserez en **bateau le long de la magnifique baie de la plage de Formentor**. Sur le chemin du retour, vous pourrez profiter d'une vue imprenable sur le Cap Formentor, la pointe septentrionale de l'île.

L'EVEIL DES SENS (dimanche uniquement) : Marché de Felanitx - Monastère San Salvador - Marais salants de Ses Salines - 1 journée.

Le monastère San Salvador est l'une des rares structures à Majorque à être encore habitée et gérée par des moines. San Salvador, mis en avant dans le célèbre film « le nom de la Rose », offre l'une des plus belles vues panoramiques sur la côte sud-est de l'île jusqu'à Cabrera. Contraste saisissant entre le calme spirituel du monastère, l'excursion se poursuit avec le marché haut en couleurs de Felanitx. Sur la route du retour, escale à Ses Salines (Las Salinas), où vous pourrez découvrir les marais salants près de Ses Salines et les secrets de la production locale de sel. Déjeuner en cours d'excursion.

Les Vacances d'Anita

» CREER ENSEMBLE LES VOYAGES QUI VOUS RESSEMBLENT «

VILLAGES & TRADITIONS : Soller - Fornalutx - Finca & Huile d'olive - 1 journée.

Route vers le village de Soller, situé au fond d'une vallée, dans les montagnes de la Serra Tramuntana. Sa grande place avec son église imposante, les arbres, les terrasses de café et les montagnes tout autour en font une des plus jolies places de l'île. Vous vous dirigerez ensuite vers le village de Fornalutx, renommé pour être l'un des plus beaux villages de Majorque. Vous arpenterez à pied ce charmant village entouré de champs de citronniers et d'orangers. Après environ 30 minutes de marche, vous arriverez à un moulin produisant de l'huile d'olive. Les propriétaires sont une des 3 seules familles qui préservent encore la tradition en produisant leur huile d'olive de manière artisanale. A la suite de la visite, on vous servira un « Vesper » typiquement majorquin fait de produits frais et de jus d'orange pressée.

GROTTES DU DRAGON (« Cuevas del Drach ») - ½ journée.

Laissez-vous guider à travers les profondeurs de Majorque.

Parmi les plus de 200 grottes de l'île, les **grottes du Dragon** sont sans doute les plus populaires et les plus spectaculaires. Sentez-vous transporter dans un monde de conte de fées en marchant à travers les vastes grottes de calcaire. Laissez-vous hypnotiser pendant 10 minutes par un **concert de musique classique**, puis laissez-vous glisser quelques mètres sur le plus grand lac souterrain d'Europe à **bord d'une petite barque**. Quand vous serez de nouveau sous les rayons du soleil, ce sera le moment de découvrir certains endroits « en surface ». Vous visiterez **Manacor**, où vous aurez l'opportunité d'acheter des souvenirs majorquins authentiques, comme ses perles ou ses céramiques.

TERRES & VIGNOBLES : Visite de vignobles et dégustation - ½ journée.

Les vins élaborés aux îles Baléares sont de grande qualité et profite d'un prestige international.

Au cœur de l'une des principales régions viticoles de l'île, découvrez l'histoire des vignobles de Majorque. Laissez-vous aller à un verre de vin dans cette atmosphère propice à la détente...

Les vignes sont constituées à la fois de variétés locales et internationales dans le but de produire le meilleur vin possible. Les brises tempérées de la Méditerranée, l'intensité des rayons du soleil, les nuits fraîches et la neige en hiver offrent une excellente qualité de raisin.

En parallèle de la dégustation, vous pourrez également goûter aux saveurs de quelques spécialités culinaires de l'île.

SON AMAR - Dîner Spectacle - Soirée (début à 20h, dîner à 21h, spectacle de 21h30 à 23h45).

Un dîner-spectacle envoûtant, éclatant de musiques, de chansons, ainsi que des chorégraphies entièrement renouvelées et d'extraordinaires effets spéciaux. Avec des mises en scène vous transportant dans chaque coin du globe, vous serez à coup sûr éblouis par les nouvelles chorégraphies et les effets spéciaux de Son Amar. La magie de la chorégraphie vous transportera de l'Irlande à Las Vegas, et bien sûr, l'Espagne, vous serez éblouis par l'excellent niveau de la danse classique espagnole et du flamenco, conçu par le prestigieux chorégraphe Carlos Vilán. Saisissez l'occasion rare d'assister à un dîner-spectacle de classe mondiale ici à Majorque, les visiteurs et les habitants de l'île se répandent en louanges sur ce qui est véritablement un spectacle de classe mondiale et de renommée internationale.

TESTE ET APPROUVE PAR LES VACANCES D'ANITA

« Un spectacle grandiose et éblouissant. Cette soirée vaut le déplacement et mérite les qualificatifs qu'on lui attribue, même si le repas est plutôt simple. A ne pas rater, vous reviendrez conquis ! Anita »

19bis, boulevard Schuman - BP 60642 - 50106 Cherbourg Cedex / www.vacances-anita-cherbourg.fr

Tél. 02 33 87 57 00 - Fax. 02 33 87 57 01 - E.mail. lesvacancesdanita@orange.fr



Notre engagement professionnel : avec la Garantie des fonds déposés, vous avez l'assurance que les fonds versés pour une réservation sont protégés.



Les Vacances d'Anita

CREER ENSEMBLE LES VOYAGES QUI VOUS RESSEMBLENT

Assurance Multirisques Cediv'groupes (voir colonne option 17)



VOS GARANTIES EN SYNTHÈSE

MONTANTS TTC MAXIMUM PAR PERSONNE		OPTIONS N°					
		3	15	16	17	19	20
ANNULATION DE VOYAGE							
• Annulation de voyage ↳ Franchise	• 7 623 € / personne et 38 112 € / événement • 15 € / personne sauf stipulation contraire						
• Maladie (y compris les rechutes et aggravations) • Grossesses	• Maladies psychiques • Licenciement économique • Dommages aux locaux privés / pro						
• Suites de vaccination • Obtention d'emploi • Mutation • Suppression des congés payés • Convocations administratives	• Refus de visa • Vol dans les locaux privés / pro • Dommages au véhicule • Vol de papiers d'identité • Accident de transport public						
BAGAGES							
• Vol, perte, destruction des bagages	• 762 € / personne						
• Vol, perte, destruction des bagages	• 1 524 € / personne						
• Objets de valeur ↳ Franchise	• 50 % du capital assuré • 30 € / dossier						
ASSISTANCE RAPATRIEMENT							
• Transport / Rapatriement • Envoi d'un médecin sur place • Rapatriement du corps • Frais funéraires • Retour anticipé • Frais de recherche et de secours • Assistance juridique à l'étranger • Avance de caution pénale à l'étranger • Prolongation de séjour • Retour des accompagnants • Frais médicaux à l'étranger • Europe occidentale et bassin méd. • Reste du monde • Soins dentaires d'urgence ↳ Franchise	• Frais réels • Frais réels • Frais réels • 762 € • Billet retour • 762 € / personne et 7 622 € / événement • 762 € • 7 622 € • 46 € / jour (maximum 10 jours) • Billet retour • 30 490 € • 76 225 € • 229 € • 30 € / dossier						
EXTENSION DES FRAIS MEDICAUX • Europe occidentale et bassin méd. • Reste du monde ↳ Franchise	• 75 000 € • 150 000 € • 30 € / dossier						
RACHAT DE L'EXCLUSION "Accidents résultant de l'utilisation d'un engin motorisé (quad, jet-ski, motoneige...)"							
INTERRUPTION DE VOYAGE							
• Prestations terrestres non utilisées • Voyage de compensation	• 6 098 € / pers. et 30 490 € / événement • Avoir du prix du voyage initial						
RESPONSABILITE CIVILE							
• Responsabilité civile vie privée ↳ Franchise	• 1 000 000 € / sinistre • 76 € / sinistre (sauf corporel)						
INDIVIDUELLE ACCIDENT							
• Capital décès ou infirmité permanente accidentelle	• 3 049 € / personne et 152 449 € / événement						
FERMETURE D'AEROPORT							
• Frais de prolongation de séjour ↳ Franchise • Remboursement du préacheminement	• 80 € / jour / pers. (max. 5 nuits) • 1 jour • 100 € / personne						

Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.

■ Inclus ○ En option

Option protection sanitaire



VOS GARANTIES EN SYNTHÈSE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne
ANNULATION DE VOYAGE	
• Annulation pour maladie déclarée dans le mois précédant le départ en cas d'épidémie ou de pandémie ↳ Franchise • Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température ↳ Franchise	• 8 000 € / personne et 30 000 € / événement • 50 € / personne • 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne
ASSISTANCE RAPATRIEMENT	
• Téléconsultation avant départ • Rapatriement médical dans le cadre d'épidémie ou de pandémie • Retour impossible • Frais hôteliers suite à retour impossible • Frais hôteliers suite à mise en quarantaine • Frais médicaux hors du pays de résidence suite à maladie contractée en cas d'épidémie ou de pandémie ↳ Franchise • Prise en charge d'un forfait téléphonique local • Soutien psychologique suite mise en quarantaine • Valise de secours • Aide-ménagère • Livraison de courses ménagères • Soutien psychologique suite à rapatriement	• 1 appel • Frais réels • 1 000 € maximum par personne et 50 000 € maximum par groupe • Frais d'hôtel 80 € / nuit (maximum 14 nuits) • Frais d'hôtel 80 € / nuit (maximum 14 nuits) • Frais d'hôtel 150 € / nuit (maximum 14 nuits) • Frais d'hôtel 300 € / nuit (maximum 14 nuits) • 150 000 € / personne • 30 € / personne • Jusqu'à 80 € • 6 entretiens par événement • 100 € maximum par personne et 350 € maximum par famille • 15 heures réparties sur 4 semaines • 15 jours maximum et 1 livraison par semaine • 6 entretiens par événement

Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.

Les Vacances d'Anita

CREER ENSEMBLE LES VOYAGES QUI VOUS RESSEMBLENT

Annexe Informations contractuelles REPORT COVID-19

(Ce document et le suivant -Conditions Particulières de Vente- constituent l'information précontractuelle telle que définie à l'article R211.4 du Code du Tourisme)

ORGANISATEUR	DETAILLANT
TOURISME ORGANISATION PRODUCTION / TOP OF TRAVEL (Majorque départ Cherbourg du 12 au 19 septembre 2022) 3, rue Franklin 93100 MONTREUIL IM075110190 – Garant financier : GROUPAMA Noisy le Grand	Madame Anita LEPRESLE / LES VACANCES D'ANITA 19bis, boulevard Schuman BP 60642 50106 Cherbourg Cedex Tél. 02 33 87 57 00 – Mail. lesvacancesdanita@orange.fr IM050100015 – Garant financier : APST Paris

NOM(S) COMPAGNIE(S) AERIEENNE(S) PREVUE(S) : Air Travel Services ou similaire, horaires non connus à cette date, transmis à l'agence environ 1 semaine avant le départ.

REVISION DES PRIX

Les prix prévus au contrat sont établis à partir des cours suivants :

- Coût des transports (carburant/énergie) = 620 USD/tonne (cours du baril)
- Redevances et taxes = 50€ à ce jour, modifiables sans préavis
- Taux de change = 1€=1.23\$

Ils sont révisibles à la hausse comme à la baisse jusqu'à 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée : Part du Transport et Part des achats en Devises.

FRANCHISSEMENT DES FRONTIERES : Les ressortissants français doivent être en possession d'un Passeport valide ou d'une Carte Nationale d'Identité valide 6 mois après le retour (**prolongement de 5 ans des CNI non valable**). Les ressortissants étrangers doivent s'informer auprès des autorités compétentes de leur Consulat ou Ambassade.

DUREE D'OBTENTION DU VISA : Voyage non concerné, pas de visa pour les Baléares.

CALENDRIER DES PAIEMENTS

40% à la réservation + assurances si souscrites. Solde (60%) à 45 jours du départ.

CESSION DU CONTRAT

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder le présent contrat tant que celui-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant l'agence dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession :

- Frais d'agence : les frais de cession de l'agence sont identiques au frais d'annulation ci-dessous
- Frais de l'organisateur =
 - ☐ € à ce jour (Attention, ces frais sont amenés à évoluer en fonction de la date de la cession avant le départ)
 - ☒ les frais de cession de l'organisateur sont identiques au frais d'annulation ci-dessous

ANNULATION OU MODIFICATION DE NOM

Frais d'annulation/résolution du contrat ou de modification de nom : le voyageur a la possibilité d'annuler/résoudre le présent contrat ou de modifier le nom des voyageurs, moyennant le paiement des frais suivants :

- Frais d'agence : 50 €/personne annulée et modification de nom + assurances conservées si souscrites
- Frais de l'organisateur = voir le barème d'annulation ci-dessous

Condition d'annulation sur la partie aérienne : dans le cas d'un voyage sur vol spécial, il sera compté 100 % de frais sur les sièges réservés quelle que soit la date d'annulation. La valeur du siège à considérer est de 240 € HT / personne.

Condition d'annulation sur la partie terrestre :

A plus de	30	Jours du départ :	50 € / personne
Entre	30	Jours et 21 Jours avant le départ :	25%*
Entre	20	Jours et 8 Jours avant le départ :	50%*
Entre	7	Jours et 2 Jours avant le départ :	75%*
A moins de 02 jours avant le départ ou non présentation au départ :			100%*

(*pourcentage du prix du voyage par personne annulée, hors assurances qui sont conservées à 100% en cas d'annulation ou de modification de nom)

N° D'URGENCE

Conformément à l'article L211-10 du Code du Tourisme, vous recevrez en temps utile avant votre départ le point de contact sur place (N° d'urgence du représentant local, à utiliser sur place), ainsi que les documents nécessaires pour le bon déroulement de votre voyage, les informations sur l'heure prévue de départ, des escales, des correspondances, de l'arrivée et sur l'heure limite d'enregistrement. En attendant votre départ, le point de contact est l'agence LES VACANCES D'ANITA (voir coordonnées en haut de page).

MINEURS NON ACCOMPAGNES (les contacts sur place du mineur ou de son responsable seront à préciser)

Les Vacances d'Anita

✧ CREER ENSEMBLE LES VOYAGES QUI VOUS RESSEMBLENT ✧

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

Ces Conditions Particulières de Ventes sont conformes aux dispositions de la Directive (UE) 2015/2302 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées et à leur transposition législative dans le Code du tourisme français ainsi qu'aux dispositions du Règlement Européen Général sur la Protection des Données personnelles entré en vigueur le 25 mai 2018.

Formulaire d'information pour des contrats de voyage à forfait

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le [code du tourisme](#). L'entreprise Les Vacances d'Anita (ci-après le détaillant) et l'organisateur sont entièrement responsables de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Les Vacances d'Anita et l'organisateur disposent d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elles deviendraient insolvables.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le [code du tourisme](#) :

- Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat.
- L'organisateur ainsi que Les Vacances d'Anita sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.
- Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur (remis avec le carnet de voyage).
- Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.
- Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.
- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.
- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.
- En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.
- Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.
- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.
- Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.
- L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.
- Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. Les Vacances d'Anita a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de L'APST. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme domicilié 15 avenue Carnot – 75017 PARIS par téléphone 01 44 09 25 35 ou 01 44 09 88 00 et par mail info@apst.travel, si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de Les Vacances d'Anita.

Pour consulter la directive (UE) 2015/2302 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031632248&categorieLien=id>

Voyageurs

Le contractant est voyageur ☐ oui ☐ non

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données dans le but de son exécution et garantit qu'il a recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins.

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données aux fins de recevoir nos promotions et sollicitations via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux (Les Vacances d'Anita ne procède pas à la cession ni à la vente de ses fichiers et traite ses données en interne, sous format numérique sécurisé. Une copie cryptée de ces données est sauvegardée et actualisée quotidiennement en Data Center Externalisé européen afin de sécuriser la disponibilité des données en cas de perte sur site) :

Oui ☐ non ☐

Les données sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités suivantes :

- Commande d'un séjour : les données nécessaires au traitement de votre commande seront conservées pendant la durée nécessaire à l'établissement d'un droit ou d'un contrat
- Gestion de la relation commerciale : les données seront conservées (au plus tard) 4 ans à compter de la fin de la relation commerciale.

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement.

Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse de l'agence (voir ci-dessous) ou un courrier électronique à : lesvacancesdanita@orange.fr.

Informations voyage

Pour les vols spéciaux (ou charters), les horaires de vol (et éventuellement durée d'escale) sont non connus au moment de l'établissement du contrat. En temps utile avant le début du voyage et conformément à l'article L. 211-10 du Code du Tourisme, vous serez remis les documents nécessaires ainsi que les informations sur l'heure prévue de départ et l'heure limite d'enregistrement ainsi que les heures prévues des escales, des correspondances et de l'arrivée.

De façon générale, ce voyage est adapté aux personnes à mobilité réduite : ☒ oui ☐ non

Les conditions applicables en matière de formalités administratives et sanitaires, sont à consulter, jusqu'au jour du départ, sur les sites : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> et <https://www.pasteur.fr/fr>

Nous vous conseillons de vous inscrire sur le site Ariane : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Mineurs

Formalités spécifiques : Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par ses représentants légaux, doit être muni en plus de sa pièce d'identité, du formulaire d'autorisation de sortie de territoire : CERFA n°15646*01 à télécharger : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do. Nous recommandons vivement de munir le mineur non-accompagné par ses représentants légaux d'une copie de son livret de famille.

Révision des prix

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes et des taux de change. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée : Part du Transport et Part des achats en Devises.

Pour toute hausse supérieure à 8%, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse.

Cession du contrat

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder le présent contrat tant que celui-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant l'agence dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

Annulation par le voyageur

Absence de droit de rétractation : Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur a la possibilité d'annuler/résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais prévus par l'agence et l'organisateur (voir contrat).

Le Voyageur peut annuler le contrat si des circonstances exceptionnelles et inévitables surviennent à proximité immédiate du lieu du séjour et ayant des conséquences importantes sur son déroulement ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination (l'appréciation de la survenance de ces circonstances reposera sur des éléments objectifs). Le client obtient alors le remboursement intégral du prix du séjour mais ne peut prétendre à des dommages et intérêts

Les Vacances d'Anita

✧ CREER ENSEMBLE LES VOYAGES QUI VOUS RESSEMBLENT ✧

Annulation par l'agence ou l'organisateur

Le voyage peut être annulé par l'organisateur ou l'agence si le nombre minimum de participants n'est pas inscrit :

- 20 jours avant la date de départ, pour les voyages dont la durée dépasse 6 jours.
- 7 jours avant la date de départ, pour les voyages dont la durée est de 2 à 6 jours.
- 48h avant la date de départ, pour les voyages dont la durée est 2 jours.

Le Voyageur sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

Chèques Vacances

Dans le cas de l'annulation du voyage par le voyageur, l'agence ou l'organisateur, le montant des règlements en Chèques Vacances ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement en argent, mais d'un avoir.

Non-conformité

Lorsqu'une difficulté ou une non-conformité est constatée sur place, le voyageur est tenu de la signaler au contact joint dans son carnet de voyage ou au représentant à l'hôtel/Guide dans les meilleurs délais.

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du client.

Responsabilité

Le détaillant et l'organisateur sont co-responsables de la bonne exécution des services prévus au présent contrat et sont tenus d'apporter de l'aide au voyageur en difficulté.

En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer.

Assurances voyage – Droit de rétractation

Sauf mention expresse, aucune assurance n'est comprise dans les prix proposés. Vous serez informés de la possibilité de souscrire des assurances facultatives annulation, bagages et/ou assistance/rapatriement + option protection sanitaire avant la conclusion de la vente.

L'acheteur d'un voyage touristique dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 14 jours pour renoncer à son achat dès lors qu'il justifie qu'il est couvert par un autre contrat que celui qui lui a été vendu. Dans ces conditions, l'Agence remboursera la prime sans frais et pénalités. Cependant, les assurances souscrites, notamment à moins de 30 jours du départ ne seront jamais remboursables.

Les assurances souscrites comportent des limitations de garanties, des exclusions, des franchises et des obligations en cas de sinistre. Ainsi elles ne couvrent pas les risques et conséquences des maladies ou pathologies connues avant leur souscription et l'agence ne saurait être tenue pour responsable de ces conditions, qui sont celles de l'assureur.

Formalités sanitaires

Covid-19 : certains prestataires, pays de destination ou transporteurs peuvent exiger la présentation d'un certificat d'une vaccination reconnue contre le covid-19 et/ou autre formalité, comme un test PCR, antigénique ou sérologique réalisé dans un délai précis avant le départ. Un test pourra également être exigé au retour en France, le plus souvent en zone aéroportuaire. Dans tous les cas, des mesures de quarantaine pourront être exigées par le pays de destination en cas de test positif. Nous vous invitons à vous renseigner sur les assurances possibles. Les Vacances d'Anita vous informera précisément lors de votre demande de réservation en fonction du dernier état des informations disponibles. La réalisation de la formalité et son coût demeure à la charge du voyageur. Il appartient au voyageur d'estimer s'il entend se conformer à cette obligation et Les Vacances d'Anita décline toute responsabilité si le voyageur se voyait refuser l'accès à l'un des services composant le forfait en raison d'une non-conformité à l'exigence sanitaire requise.

Frais d'agence

L'agence applique les frais suivants pour les réservations individuelles :

. Frais d'inscription =	20€ / dossier
. Frais d'inscription voyages à la carte =	50€ / dossier
. Modification, cession ou annulation (moyen-courrier) =	50€ / personne
. Modification, cession ou annulation (long courrier) =	10%* / pers.
(* du prix du voyage par personne, avec un minimum de 100€ par personne)	
. Obtention Visa (hors coût du visa) =	15 à 30€ / pers.
. Chronopost, Recommandé =	26€ / envoi par trajet

Le règlement pour toute réservation à moins d'un mois du départ est accepté uniquement en espèces ou CB.

Vol Spéciaux (ou charters)

Si le minimum de participants n'est pas atteint, le Tour Opérateur peut proposer le pré/post acheminement en autocar vers un autre aéroport. En cas de refus du client, l'agence appliquera les frais prévus par le barème d'annulation. Les horaires des vols spéciaux peuvent s'effectuer de jour comme de nuit. L'agence et le Tour Opérateur n'ayant pas la maîtrise du choix des horaires, il convient donc de considérer que les premiers et derniers jours du voyage peuvent être consacrés au transport. L'agence et l'organisateur ne sauraient être tenus pour responsables en cas de départ tardif le premier jour et de retour matinal le dernier jour. Les horaires de vols sont sujets à modification de même que le nom de la compagnie. Les rafraîchissements et la restauration à bord des vols spéciaux peuvent être payants.

Médiation du Tourisme et du Voyage

Le voyageur peut saisir le service client de l'agence de toute réclamation, à l'adresse ci-dessous par lettre ou mail accompagné(e) de tout justificatif. A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement, dans un délai d'1 an à compter de sa réclamation écrite, le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel ou à l'adresse postale suivante : Médiation du Tourisme et du Voyage - BP 80 303 - 75823 Paris Cedex 17.

ATTENTION : Extension de la durée de validité de la carte nationale d'identité

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans). Si vous voyagez en dehors de la France, **vous devez utiliser une carte d'identité ou un passeport valide**. En effet, **une carte nationale d'identité portant une date de fin de validité dépassée n'est pas valable pour voyager**, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité. Si vous décidez néanmoins de voyager avec votre carte d'identité en fin de validité mais bénéficiant de l'extension de 5 ans, c'est à vos risques et périls et l'agence de voyages ne pourra être tenue pour responsable des conséquences que cela pourrait entraîner. Pour tout renseignement complémentaire, consultez les sites <http://www.diplomatie.gouv.fr> ou <http://www.interieur.gouv.fr>.

Une indemnité forfaitaire de 40 € (minimum) pour frais de recouvrement sera appliquée en cas de retard de paiement conformément aux articles L441-3 et L441-6 du code du commerce.

Les Vacances d'Anita - 19bis boulevard Schuman BP 60642 - 50106 Cherbourg Cedex - Tél. 02 33 87 57 00 - E-mail.

lesvacancesdanita@orange.fr

SIRET 501 251 094 00014 - RCS Cherbourg - IM050100015 - Garant financier : APST - RC pro : GAN Assurances

Je certifie avoir pris connaissance de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, des conditions particulières de vente de voyages et du formulaire standard d'information, avoir pris connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique conseils-aux-voyageurs du site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> (plus spécifiquement concernant les sous rubriques « risque pays » et « santé ») à consulter régulièrement jusqu'au départ, avoir pris connaissance de la brochure et/ou le devis et le programme de l'organisateur, ainsi que des conditions de garantie des assurances souscrites et du document d'information m'invitant à vérifier que je ne suis pas déjà couvert pour les garanties éventuellement souscrites.